

Le générique booste le marché privé du médicament

- Le chiffre d'affaires est de 9,6 milliards de DH ■ 40% des médicaments vendus sont des génériques.
- Le volume des ventes de princeps s'est contracté ■ La production couvre les deux tiers des besoins locaux.

Les ventes de médicaments se sont inscrites à la hausse durant les huit premiers mois de 2018. Selon les récentes statistiques de l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP), le marché privé a enregistré, à fin août 2018, une progression de 2,1% en unités et de 3,1% en valeur par rapport à la même période en 2017. Son chiffre d'affaires a atteint donc 9,6 milliards de DH, dont plus de 75% a été généré par les laboratoires nationaux.

Les princeps, les molécules mères, sont en recul de 2,8% en volume contre une légère hausse de 0,5% en valeur. La baisse du volume s'explique, selon un opérateur du secteur, par le fait qu'un grand nombre de molécules mères est tombé dans le domaine public, d'où le transfert de la demande sur les génériques.

De janvier à août, les ventes réalisées sur ce segment ont progressé de 10,8 en volume et de 7,4% en valeur. La part des génériques sur le marché privé monte ainsi à 39,2% au lieu de 35% en 2017

10% de la production exporté

Tous médicaments confondus, la production locale couvre les deux tiers des besoins nationaux. Le reste est bien évidemment importé. En sens inverse, le secteur exporte 10% de sa production, notamment en Afrique de l'Ouest, dans l'Union Européenne et dans les pays arabes. Ces exportations ont totalisé un milliard de DH en 2017. Pour augmenter le volume, l'AMIP est en train de mener une étude, en partenariat avec des experts de marchés étrangers, afin de cibler les débouchés porteurs pour le



médicament marocain. Dans le même sens, la profession œuvre pour un renforcement du médicament à l'international via l'amélioration de l'offre exportable du secteur; la poursuite de la mise en

place de joint-venture et de transfert de technologies.

Ces points figurent sur la feuille de route présentée lors de la deuxième édition des Amip Pharmadays tenue en avril 2017. La réalisation de ces projets implique un rythme soutenu des investissements industriels des opérateurs en vue de renforcer l'offre et surtout de se positionner sur des filières pointues de médicament de dernière génération. Il est à rappeler que les laboratoires investissent annuellement plus de 800 MDH pour ouvrir de nouvelles unités et l'extension de l'existant.

Le marché marocain du médicament (privé et public) pèse 15 milliards de DH pour une production de 400 millions de boîtes dont 332 millions assurés par les laboratoires marocains ■

AZIZA BELOUAS

Questions à



ALI SEDRATI
■ Président de l'Association marocaine de l'industrie pharmaceutique (AMIP)

«L'amélioration des procédures de fixation des prix des médicaments est l'une de nos priorités»

■ **La Vie éco** : Quelles sont les orientations stratégiques de l'actuel bureau de l'AMIP ?
■ Aujourd'hui, nous continuons de travailler sur la feuille de route qui a été élaborée et présentée en mai 2017 et nous mettons toutes les priorités vers la consolidation de l'outil industriel et la promotion de la fabrication locale qui est le moteur de l'ensemble des projets que nous avons ou que nous allons initier. Cette feuille de route qui vise l'amélioration de la politique du médicament se décline autour de 4 axes d'action et 11 initiatives prioritaires.

Le premier axe porte sur le renforcement de l'auto-régulation du secteur via l'adoption d'un Code éthique de la promotion médicale et d'un Code éthique de la distribution.

Le deuxième axe porte sur un accélérateur de projets de développement pour les industriels en mettant en place un pôle de compétitivité R&D Pharma et une plateforme commune pour l'expert. Le projet d'étude de faisabilité est en cours.

Troisièmement, nous souhaitons être un partenaire de l'Etat pour le déploiement d'initiatives structurantes en vue d'une meilleure performance du processus d'attribution des AMM, une optimisation de la distribution dans le secteur public, la création d'un observatoire de la politique du médicament.

Enfin, l'AMIP veut être une force de proposition sur des sujets

majeurs pour la politique du médicament, notamment la réduction du reste à charge pour le patient marocain, la politique de gestion active de la valeur ajoutée locale et le soutien au pharmacien d'officine qui constitue un maillon fort de la chaîne de santé.

■ Où en est le contrat programme sectoriel ?

■ Le contrat programme pour l'industrie pharmaceutique a été signé par les trois associations pharmaceutiques devant SM le Roi en février 2013. Par ailleurs, le contrat de performance relatif aux écosystèmes industriels pharmaceutiques a été signé en mars 2016 par le gouvernement avec les trois associations pharmaceutiques.

A ce jour, deux projets ont été déposés auprès du ministère de l'Industrie, du commerce, des investissements et de l'économie

numérique (MICIEN) pour bénéficier du soutien de PAI dans le cadre des écosystèmes. Il s'agit du projet des Biosimilaires porté par les laboratoires Sothema et du projet des médicaments à base d'hormones porté par Gynebio Pharma.

■ Quels sont les dossiers en discussion avec la tutelle ?

■ Nous avons déjà eu une réunion avec le nouveau directeur du médicament et de la pharmacie et avons abordé les chantiers en cours, notamment la mise en place des mesures prioritaires et urgentes d'accompagnement pour le développement du secteur pharmaceutique, en vue d'améliorer et de renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des médicaments aux citoyens marocains.

Nous avons répertorié d'autres mesures prioritaires et urgentes

qu'il faut mettre en place, en particulier :

- l'encouragement et le renforcement de la production locale dans un intérêt national d'indépendance et de contribution au développement socioéconomique du pays ;
- l'amélioration des procédures d'enregistrement du médicament et notamment pour les renouvellements quinquennaux des AMM;
- l'amélioration des procédures de fixation des prix des médicaments ;
- l'encouragement de la fabrication locale aussi bien des médicaments d'innovation que des génériques ;
- l'optimisation de la mise en œuvre de la Bioéquivalence pour ne pas perturber l'approvisionnement du marché, enfin du soutien des établissements pharmaceutiques industriels et de leurs règles de développement.